

CLAS

## Définition du dispositif CLAS

Selon la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de juin 2001, l'aide à la scolarité désigne « *l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'Ecole, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'Ecole.*

*L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'Ecole. Il se propose, par des stratégies diversifiées :*

- *d'aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir*
- *d'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche*
- *de valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes*
- *d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants. »*

La M.I.S. est agréée dans le cadre du dispositif « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ».

Cela nous autorise à accueillir durant les périodes scolaires et après la classe des enfants des écoles primaires et des collégiens.

Ceci pour les accompagner dans leur parcours scolaire, leur donner des outils dans l'organisation de leur vie scolaire et la réalisation de leurs devoirs.

La mise en place de ces activités est assurée par les animateurs de la M.I.S., de nombreux bénévoles dont de jeunes lycéens de l'Institution Jeanne d'Arc et M. Geoffroy BLANC, enseignant au Lycée Jeanne d'Arc de Brignoles, mis à disposition du projet.

Ce projet inclut également la participation des parents et des enseignants.

Les Collégiens sont reçus dans les locaux de la M.I.S. rue des Déportés, mardi et vendredi pour les 6<sup>è</sup>/5<sup>è</sup> et lundi et jeudi pour les 4<sup>è</sup>/3<sup>è</sup> de 17 h à 19 h

Les Primaires sont reçus à l'Ecole Jean Jaurès II les lundis, mardis et jeudis de 16 h 30 à 18 h et le vendredi de 14 h à 18 h.